



Dossier de presse

Lundi 13 novembre 2023

Conseil municipal du lundi 13 novembre 2023



Égalité femmes-hommes, genres et sexualités : la Ville poursuit et renforce son engagement

33088. LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS : Rapport égalité femmes-hommes, "genres et sexualités" 2022-2023

Depuis 2014, la Ville s'engage en tant qu'actrice publique et employeuse pour lutter contre les inégalités femmes-hommes et liées aux genres et aux sexualités. Comme chaque année, la Ville enrichie son plan d'actions et dresse un bilan de son avancement.

Cette année, la Ville ajoute deux nouveaux axes de travail à son plan d'actions :

► Dans le cadre de la délibération de juillet 2022 relative aux orientations de politiques culturelles, un travail d'envergure a été mené en interne et en lien avec les opérateurs et opératrices culturelles du territoire afin de corédiger une charte des transitions, notamment pour lutter contre toutes les discriminations et respecter les diversités. Ce nouvel axe permet de travailler la représentation des femmes dans les instances culturelles, la répartition des budgets ou encore la lutte contre les violences.

► Partant du constat que les préjugés liés au genre peuvent influencer la recherche médicale, l'enseignement ou encore les pratiques des professionnel·les, un nouvel axe du plan d'actions permet d'agir pour la santé physique, mentale et sexuelle des femmes ainsi que leur bien-être de manière générale. Ces actions se retrouveront dans le futur Plan Municipal de Santé qui sera présenté en 2024.

Par ailleurs, la Ville poursuit et amplifie les autres actions déjà inscrites dans le plan, comme la déclinaison de deux projets éducatifs à destination de la petite enfance et des jeunes et la poursuite du dispositif Angela et des formations pour les établissements festifs à l'accueil des victimes de violences sexistes et sexuelles.

De nouveaux projets sont également en cours de concrétisation : la direction des Sports travaille sur un plan de prévention des violences sexistes et sexuelles.

Laura Pfister, Adjointe à l'Égalité des droits, l'Administration Générale et la Questure, déclare : « À Grenoble, nous faisons le choix de placer la lutte contre les discriminations liées au genre et aux sexualités au cœur de toutes les décisions. Chaque année, nous travaillons à l'avancement et à l'enrichissement de ce plan d'actions. Cette année, nous avons notamment porté notre énergie sur les deux nouveaux axes de travail, que sont la formation des équipes et des opérateurs et opératrices culturelles aux inégalités de genre et l'action sur la santé physique, mentale et sexuelle des femmes. Toutes ces actions visent un objectif : faire reculer le patriarcat, les inégalités et assurer le bien-être des femmes et des minorisé·es de genre. »



2023 : Une année pour les transitions

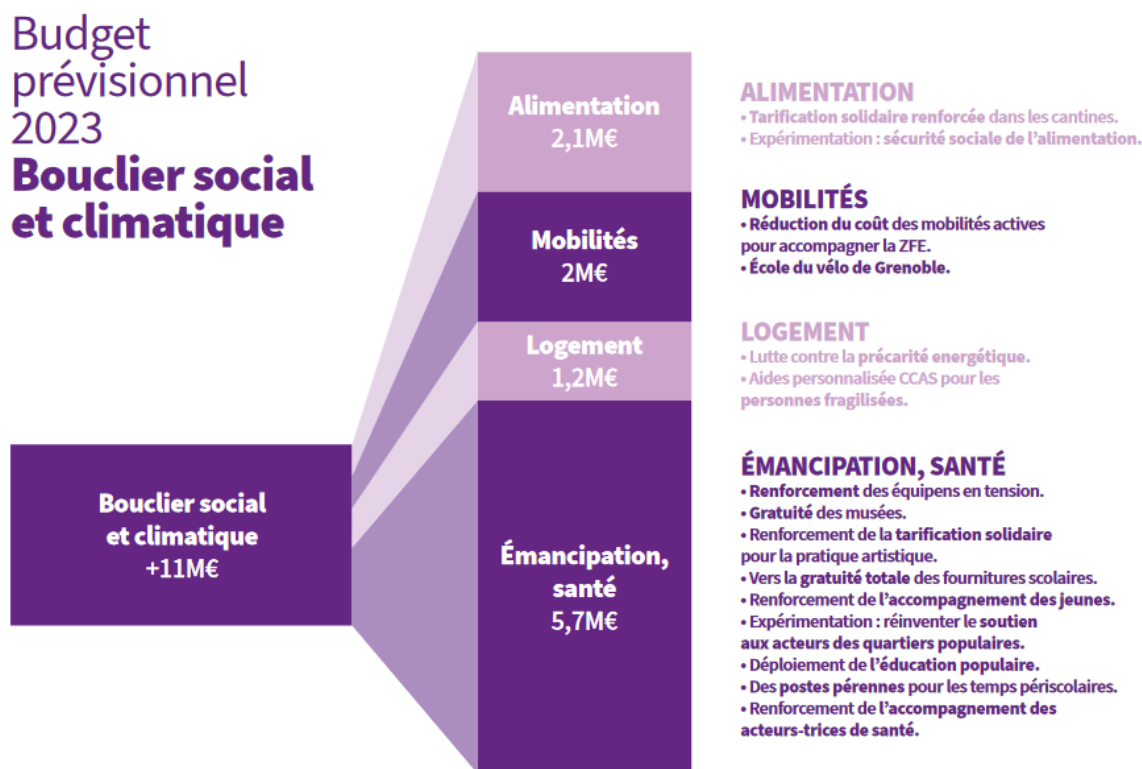
33271. DEFI CLIMATIQUE : Rapport annuel Grenoble en Transition sur la situation en matière de développement durable

A Grenoble, la population est à la fois victime et témoin direct des impacts du dérèglement climatique dans les Alpes. Les politiques publiques de la Ville et du CCAS doivent être des sentinelles qui construisent dès aujourd'hui une trajectoire de résilience avec pour finalités de : garantir toutes les sécurités, protéger les biens communs, cultiver l'émancipation et donner du sens à l'action. Le défi climatique donne plus que jamais du sens au Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable, un exercice réglementaire obligatoire pour les communes de plus de 50 000 habitant-es. En 2023, Grenoble Capitale Verte de l'Europe 2022, approfondi son action pour lutter contre le changement climatique et protéger les plus vulnérables.

Quelques grandes réalisations 2023 :

1. Garantir toutes les sécurités

► *Constitution d'un bouclier social et climatique* (11 millions d'euros) pour renforcer les investissements nécessaires à la transition environnementale et protéger les plus vulnérables.



► *Poursuite de l'action en faveur du logement social* : En 2023, Grenoble atteint 24,66 % de logement social sur son périmètre contre 21,7 % en 2014 et 24,2 % au premier semestre 2022. L'objectif fixé est de dépasser les 25 % en 2026 et viser les 30 % à terme. Pour ce faire, plusieurs outils sont mis en œuvre : amplification de la rénovation des logements sociaux à La Villeneuve et au Village Olympique ; Préservation et réhabilitation des logements à l'Abbaye ; Planification urbaine pour agir sur les quartiers carencés ; Construction de nouveaux logements locatifs sociaux.



► **Lancement d'une expérimentation de Sécurité Sociale Alimentaire** : La Ville de Grenoble a décidé de soutenir et d'accompagner le lancement de l'expérimentation d'une Sécurité sociale de l'alimentation, initiative qui s'inscrit dans sa stratégie alimentaire. Le projet est lancé dans le cadre du déploiement du bouclier social et climatique. Une étude de faisabilité a été menée ces derniers mois et les résultats seront publiés courant novembre. En 2024, la Ville de Grenoble vise une stabilisation des partenariats pour porter le projet en vue d'un lancement de la caisse de cotisation début 2025.



© Sylvain Frappat, Ville de Grenoble

► **Ouverture de l'école grenobloise du vélo en septembre 2023** : L'École du vélo de Grenoble (EVG) a pour objectif de former massivement à la pratique sécurisée du vélo. L'ensemble des écoles de la ville ont désormais la possibilité de bénéficier de cours de vélo animés par les Éducateur-ices sportif-ves de la Ville, tous formé-es au SRAV (Savoir rouler à vélo). Les adultes vont également pouvoir apprendre à faire du vélo dans un espace sécurisé et encadré (dispositif « Premier coup de pédale »). Pour celles et ceux sachant déjà pédaler, des ateliers de « Remise en selle » sont proposés pour dépasser son appréhension de la conduite en ville. L'École du vélo de Grenoble est un espace d'accueil ouvert au public et accessible aux associations locales. Trois personnes, dont un coordinateur et deux mécaniciens vélos, ont été recrutés par la Ville pour gérer l'accueil et le fonctionnement de l'École du vélo, située dans le parc Paul Mistral, sous les tribunes de l'anneau de vitesse.



© Auriane Poillet, Ville de Grenoble

2. Protéger les biens communs

► **Sobriété énergétique** : le *plan de sobriété énergétique mis en place par la Ville à l'hiver 2022-2023* a permis de réaliser 20 % d'économies sur la consommation de chauffage de l'ensemble des bâtiments. En plus des réductions déjà permises par le Plan Lumières (division par 2 de la consommation énergétique liée à l'éclairage public), les mesures adoptées sur l'éclairage public à l'hiver dernier ont permis une économie de 9 % supplémentaire. En juillet 2023, l'ADEME a à nouveau récompensé Grenoble du label 5 étoiles « Territoire Engagé Transition Écologique » pour son action en faveur de l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique.

► **Qualité de l'air** : En février 2023, la Ville déposait un *recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble contre le 3^{ème} Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération grenobloise* adopté par la préfecture de l'Isère. Les seuils et les limitations de pollution atmosphérique prévus dans ce plan pour la période 2022-2027, semblent insuffisants pour protéger la santé et l'environnement des habitant-es de Grenoble et des communes alentours. Cette absence d'ambition réglementaire de l'État expose des milliers d'enfants à des problèmes respiratoires et maladies cardio-vasculaires. Aujourd'hui, on recense plus d'un décès prématuré par jour dans l'agglomération grenobloise. Face à ce constat alarmant, la Ville requiert des engagements concrets en matière de politique publique de mobilité et de rénovation énergétique. Grenoble est la première collectivité à attaquer un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Autre mesure phare : la Ville de Grenoble, Atmo Auvergne Rhône-Alpes, la Régie du Téléphérique et Grenoble Alpes Métropole se sont associés pour faire briller tous les soirs le *pylône central du Téléphérique grenoblois aux couleurs de la qualité de l'air prévu le lendemain sur Grenoble*. L'objectif de cette installation est de faciliter l'accès à l'information et de favoriser le changement des comportements en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air.

► **Bien être et condition animal** : En lien avec les associations One Voice et Cosa Animalia, Grenoble a installé son **premier chatipi en janvier 2023** afin d'offrir un refuge et des soins aux chats errants.

► **A(ménager) la ville** :

- Grenoble a publié en juin dernier une **charte pour l'habitat et la construction favorables à la santé** : Cette Charte de l'habitat et de la construction favorables à la santé a vocation à être une boussole pour orienter les projets de réhabilitation et de construction vers l'intégration complète des questions de santé et de bien-être, physique et mental, à destination des professionnel·les de la construction (promoteurs, bailleurs sociaux, architectes, etc.) ou des Grenoblois et Grenobloises (qui rénovent leur logement ou leur copropriété par exemple).
- Poursuite du projet **Place(s) aux enfants** : la piétonisation et la végétalisation des parvis devant les écoles continuent. 3 places aux enfants sont entièrement finalisées : celle située devant l'école Anthoard, celle de l'Allée des Romantiques devant l'école Christophe Turc et celle de la rue Sergent Bobillot devant l'école Marceau. 3 nouvelles places aux enfants ont été aménagées cette année et seront végétalisées cet hiver : rue Tanant, rue Pascal et rue Guy de Maupassant. Des travaux sont en cours ou doivent intervenir très prochainement sur les rue Roger Louis Lachat devant le Groupe scolaire Clémenceau, rues Aimon de Chissé – Blanche Monier devant l'école Elisée Chatin, rue René Lesage devant l'école Daudet et rue des Dauphins devant l'école Menon. D'autres travaux sont à l'étude sur les rues Cuvier, Sidi Brahim, Driant et Drac.

- **Plan écoles** :

-> Poursuite de la **transformation des cours d'écoles** : Les cours de récréation du groupe scolaire Vallier ont été entièrement réaménagés suite à la rénovation thermique et de mise en accessibilité du groupe scolaire, en lien étroit avec les équipes enseignantes et les enfants.

-> Les **travaux de réhabilitation du pôle enfance des Trembles** ont aussi démarré cet été et se poursuivront jusqu'en 2025 pour une ouverture prévue en septembre 2025. Objectifs visés : 45 % de consommations énergétiques ; très haute qualité de l'air intérieur ; déploiement de matériaux biosourcés (bois, paille) ; engagement dans une démarche de réemploi.

-> Le **chantier de construction du nouveau groupe scolaire Anne Sylvestre à Flaubert** se poursuit et l'ouverture est prévue pour la rentrée 2024. Le futur bâtiment bioclimatique se distinguera par ses performances énergétiques mais surtout par l'usage massif de matériaux bio-sourcés. La Ville vise la labellisation BEPOS Effinergie E3C1, un niveau très ambitieux encore jamais réalisée à la Ville. 414 panneaux solaires seront installés sur la toiture et un système de géothermie sur eau de nappe assurera un rafraîchissement passif du bâtiment en été. La cour d'école sera évidemment désimperméabilisée.



© Auriane Poillet, Ville de Grenoble



© Auriane Poillet, Ville de Grenoble



© Auriane Poillet, Ville de Grenoble



© Auriane Poillet, Ville de Grenoble

► **Plan de réhabilitation et de végétalisation des crèches** : En 2023, les travaux de réhabilitation de l'EA-JE La Voie Lactée ont bien avancé pour une mise en service prévue début 2024. Objectifs des travaux : améliorer la performance énergétique, le confort thermique, la qualité de l'air, mettre en accessibilité le bâtiment, végétaliser la cour principale et augmenter le nombre de places disponibles.

3. Cultiver l'émancipation et donner du sens à l'action

► **Nouveau cap pour la Maison de la montagne** : Avec le réaménagement de ses locaux pour s'adapter au repositionnement de ses missions : à savoir la montagne pour toutes et tous avec les formations gratuites « premiers pas en montagne », la poursuite du programme « jeunes en montagne », l'accompagnement des pratiquant-es régulier-es vers des activités de montagne décarbonées et conscientes des richesses et fragilités du milieu montagnard, et le déploiement de la culture montagne avec des rencontres, des échanges et des conférences (dont les Rencontres Ciné Montagne).

► Adoption en conseil municipal de ce jour d'un **SPASER construit autour des enjeux de l'achat en faveur du tissu économique local, de la transition environnementale et de la protection de la santé**.

► **Publication d'une charte culturelle des transitions** coécrite avec une soixantaine d'acteurs et actrices culturelles. Tout acteur-rices culturelles en lien avec la Ville doit s'engager à respecter cette charte.

► **Extension de la gratuité des musées** en mai 2023 : Le Musée de Grenoble, le Musée Stendhal et le Muséum sont désormais gratuits pour tous les Grenoblois-es (pour le Musée de Grenoble, la gratuité concerne les collections permanentes ainsi qu'une des deux collections temporaires de l'année). Cette gratuité intervient dans une logique de défense des droits culturels.

► **« Révolutionnons demain »** : En juin 2023, la Biennale des Villes en Transition et la Fête des Tuiles se sont réunies sous une même bannière : « Révolutionnons demain ! ». Ces deux rendez-vous emblématiques à Grenoble ont permis de transformer temporairement l'espace public, au parc Pompidou et sur les cours Jean Jaurès et de la Libération. La construction collective d'une œuvre éphémère monumentale en carton représentant l'Ancien Parlement – Palais du Dauphiné, supervisée par l'équipe d'Olivier Grossetête, artiste plasticien renommé, et faisant appel aux habitant-es, a été l'un des points culminants.

Antoine Back, Adjoint aux Risques, à la Prospective, la Résilience territoriale, l'Évaluation, aux Nouveaux indicateurs, et à la Stratégie Alimentaire, déclare : « *Dans son nouveau rapport publié en 2023, le GIEC montre que l'objectif commun de l'Accord de Paris de limitation du réchauffement à +1,5 °C ne sera atteignable qu'en prenant dès maintenant des mesures fortes de transition et de redirection. A Grenoble, Capitale Verte de l'Europe 2022, nous sommes pleinement mobilisé-es depuis plusieurs années pour réduire la dépendance énergétique de notre Ville et de réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Les fortes chaleurs, les sécheresses répétées, les chocs énergétiques nous enseignent d'agir plus, plus fort et plus vite. En 2023 nous amplifions l'action municipale en ce sens : le vote d'un bouclier social et climatique avec des investissements supplémentaires pour une transition juste, protégeant les plus vulnérables face au changement climatique, l'adoption d'un SPASER pour une commande publique encore plus responsable, le chantier historique de réhabilitation urbaine à La Villeneuve, la transformation et la désimperméabilisation de nouveaux parvis & cours d'écoles, l'engagement d'une charte d'urbanisme et de construction favorable à la santé... Tous ces choix d'aujourd'hui doivent permettre d'assurer à nos enfants, comme à nous-mêmes, la possibilité d'un futur collectif, juste et désirable.* »



© Alain Fischer, Ville de Grenoble



© Auriane Poillet, Ville de Grenoble

Des orientations budgétaires qui confirment l'élan amorcé en 2023 : renforcer la justice sociale et climatique, protéger les personnes et le climat à Grenoble

33486. FINANCES : Débat d'orientation budgétaire 2024

Les orientations budgétaires 2024 viennent confirmer l'élan donné en 2023 qui vise à protéger les personnes comme le climat, suite à la hausse de la part communale de la taxe foncière :

- ▶ **Le déploiement du bouclier social et climatique** : il concerne les 3 premiers postes de dépenses des Grenoblois-es, ce sont aussi les 3 leviers principaux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre : le logement et l'énergie, les mobilités, l'alimentation. Des mesures de justice sociale et d'émancipation (notamment d'éducation populaire, pour la jeunesse, l'accès à la culture, de santé, etc.) font également partie de ce bouclier ;
- ▶ **La mise en chantiers des projets de transformation** : pour atténuer et adapter la ville au dérèglement climatique, agir sur la solidarité territoriale, un meilleur accueil des usager-es du service public et l'amélioration des conditions de travail des agent-es, etc. ;
- ▶ **La poursuite du plan de sobriété et le travail de redirection** : pour toutes les initiatives et projets en plus du bouclier social et climatique ;
- ▶ **Réponse aux besoins essentiels des citoyen-nés par le maintien d'un service public de qualité.**

École du Vélo de Grenoble EVG

L'École du vélo de Grenoble a pour objectif de former massivement à la pratique sécurisée du vélo. Elle visera notamment à déployer le Savoir Rouler A Vélo sur l'ensemble des écoles de la ville et à développer, pour les adultes, des dispositifs de « premiers coups de pédale » pour débiter et de « remise en selle » afin de (re)prendre confiance.



© Auriane Poillet, Ville de Grenoble

Gratuité des transports en commun pour les personnes précaires

La Ville souhaite renforcer les capacités des personnes précaires en affirmant un droit à la mobilité, un droit à la ville. Les tarifs des transports en commun relèvent du SMMAG. La volonté de la Ville est de créer une mesure sociale d'aide à la mobilité pour les personnes modestes via une aide venant réduire à zéro € le reste à charge des personnes, celles-ci bénéficiant déjà de la tarification solidaire. Plusieurs pistes de mise en oeuvre sont étudiées en vue d'un démarrage au début de l'année 2024.

Sécurité Sociale de l'Alimentation

Dans le cadre de l'accès de tous et toutes à une alimentation durable et respectueuses des producteurs et productrices, la Ville souhaite impulser et soutenir une expérimentation grenobloise de la Sécurité sociale de l'Alimentation (SSA). Cette expérimentation s'appuie sur un pilier de décision démocratique, le conseil local de l'alimentation et sur une caisse de cotisation. Il sera déployé au cours de l'année 2024 pour être pleinement opérationnel le 1^{er} janvier 2025.

Forte baisse des tarifs des cantines scolaires

La baisse de la tarification de la cantine pour les familles précaires et modestes représente un gain de pouvoir d'achat de 400 000€.

Amplification de la lutte contre la précarité énergétique

Pour renforcer la justice sociale et climatique et protéger les personnes comme le climat, la Ville et le CCAS entendent aller plus loin que le portage de la plateforme partenariale de lutte contre la précarité énergétique labellisée « Service Local d'Intervention et de Maîtrise de l'Energie » et le financement de la rénovation énergétique via le programme métropolitain Murmur.

Deux actions principales à partir de 2024 :

- Augmentation du nombre de ménages touchés par la plateforme de lutte contre la précarité énergétique et la diversification des modalités d'intervention de façon à améliorer l'impact sur la consommation d'énergie des ménages et le confort thermique à domicile.
- Engagement dans le dispositif « Territoire zéro exclusion énergétique » portée par l'association Stop à l'exclusion énergétique visant à lever, sur un quartier cible, les obstacles à la rénovation globale et performante de l'habitat des personnes les plus modestes en grande précarité énergétique à l'échelle d'un quartier : l'accompagnement technique, social et financier, la formation des acteurs et leur outillage.

Logement : soutien aux occupant-es en difficulté budgétaire

Dans un objectif de soutien de la dignité de l'habitat et du maintien dans le logement, la Ville et son CCAS souhaitent, aux côtés de l'action menée en matière de lutte contre la Précarité Énergétique, élargir ses aides à tous les occupant-es de logements confrontés à des difficultés budgétaires, du fait de la forte inflation et de l'augmentation sensible des factures liées au gaz et à l'électricité.

Ainsi, le dispositif déployé à compter de fin 2023 va s'intensifier fortement en 2024 et s'appuyer sur une approche globale de la situation des ménages pouvant déboucher sur 3 types d'actions : le soutien vers l'accès aux droits, l'engagement d'un accompagnement budgétaire sur un temps plus long et/ou une aide sociale facultative ponctuelle.

Mais aussi : la gratuité d'accès au Muséum, au Musée Stendhal, à la collection permanente du Musée et à l'une des expositions temporaires ; la lutte contre toutes les formes d'isolement ; mise en place du pôle de réduction des risques, et le lancement du nouveau Plan Municipal de Santé.

Mise en chantiers des projets de transformation

Plan de réhabilitation et de végétalisation des crèches

Dans le cadre du plan éducatif petite-enfance, la qualité de l'accueil du jeune enfant est affirmée. La qualité des locaux d'accueil contribue largement à cet objectif. Dans cette perspective, les projets s'inscrivent dans une démarche de conservation et de mise en valeur du patrimoine bâti, d'adaptation à l'évolution du climat avec des objectifs clairs sur le confort thermique et la qualité de l'air intérieur. C'est donc une réhabilitation d'une crèche par an qui est lancée dès 2024 ainsi que 2 à 3 démarches de végétalisation de cours.





Jean-Sebastien Faure © Ville de Grenoble

Rénovation urbaine de la Villeneuve

Avec plus de 250M€ investis par différents acteurs dans le cadre du projet ANRU, la rénovation du secteur Villeneuve - Village Olympique est une grande priorité municipale. Il s'agit de mettre en valeur le patrimoine, d'adapter le secteur au réchauffement climatique, de rénover les espaces et les équipements publics afin qu'ils soient plus accueillants et accessibles.

Après la construction du gymnase Jean -Philippe Motte, la rénovation thermique des 40-50-60-70 Arlequin ou encore la rénovation de nombreux espaces publics, les travaux vont s'amplifier en 2024. Sont prévus :

- La suite de la rénovation totale du pôle éducatif des trembles (école, gymnase Crèche) pour étudier dans un bâtiment bien isolé et plus agréable
- Les travaux d'ouverture et d'agrandissement du parc Jean Verlhac au niveau de l'arrêt de tram la Bruyère
- Le chantier des commerces autour de la place du Marché pour créer un pôle de vie, une centralité.
- L'achèvement du chantier de la première phase de la Halle Iris pour accompagner un projet porté par des habitant-es du quartier
- L'achèvement de la première phase du chantier du centre sportif de la Rampe
- La réhabilitation des logements de l'Arlequin et du Village Olympique par la SDH
- La construction d'un nouvel équipement polyvalent avec une salle de quartier, un pôle pédiatrique et un espace dédié et ouvert à la jeunesse du quartier et d'ailleurs.

Les négociations menées avec l'ANRU pour la mise en œuvre de la clause de revoyure et la sélection du quartier dans la liste des 50 quartiers résilients au niveau national vont aussi permettre d'approfondir les études pour les transformations à venir pour les 5 prochaines années.

Seront ainsi à l'étude en 2024, pour une concrétisation sous 3 à 5 ans : le centre sportif de la Rampe entièrement rénové, la réhabilitation des logements du 10 Arlequin et du 90 Arlequin ainsi que du Patio, la remise à neuf de la Place des Géants ou encore l'ouverture du lac baignable.

Quartier Flaubert

Dans le cadre de la ZAC Flaubert, les espaces publics de l'îlot Marcelline seront entièrement réalisés en 2024 avec un maximum de pleine terre, des centaines d'arbres plantes, de l'eau, des mobilités repensées. Un lieu de vie autour de la Bifurk, du bar radis, de l'occupation transitoire sur l'ancien site de l'INSPE et l'animation des rez-de-chaussée. Les chantiers des îlots Emma, Élixa et Bois & Reve'S démarreront également.

L'école Anne-Sylvestre ouvrira ses portes aux écoliers à la rentrée 2024-2025, en septembre 2024.

Lancement de la réhabilitation de la Résidence Autonomie Saint-Bruno

Les travaux de requalification de l'EHPAD Saint-Bruno en Résidence Autonomie vont débuter au second semestre 2024 et permettre de se doter d'un équipement totalement rénové d'ici 2027.

L'enjeu est de conforter la place du CCAS de Grenoble dans une offre d'hébergement personnes âgées ouverte à tous. 45% des personnes accueillies dans les Résidences Autonomie du CCAS sont en effet bénéficiaires de l'aide sociale.

L'amélioration de la qualité passe aussi par la volonté de proposer un modèle d'établissement ouvert sur son quartier, avec la présence en rez-de-chaussée d'un espace tiers-lieu favorisant des échanges intergénérationnels au cœur de la résidence. Cet espace de vie, d'animation, de restauration, de croisements et de projets à destination des résident-es et des habitant-es du quartier sera construit de manière partenariale.

Mais aussi : l'intensification des plantations d'arbres (avenue de Vizille par exemple), déminéralisation des sols (systématique pour les places de parking), la végétalisation des cours d'école, les places aux enfants, les nouvelles chrono-vélos et pistes cyclables structurantes avec de nombreux chantiers et études de faisabilité (Berriat, Berthelot, Jeanne d'Arc, Jean Perrot, Rhin et Danube et Anatole France), les travaux de réaménagement du parc Paul Mistral en lien avec la réhabilitation de la Tour Perret ; la réhabilitation de deux nouvelles fontaines (Place Victor Hugo et fontaine à jet d'eau de l'esplanade Alain Le Ray), la démarche d'Urbanisme Favorable à la Santé ; la fin des travaux de la phase 1 du centre sportif La Rampe et le lancement des études de la phase 2, le gymnase des Trembles, le centre sportif Hoche, les opérations de rénovation des gymnases Jouhaux et Malherbe, et les rénovations du terrain d'honneur du stade Lesdiguières et du terrain de grand jeu Espagnac...



© Sylvain Frappat, Ville de Grenoble

Un service public de qualité qui s'adapte aux besoins des Grenoblois-es

Le renforcement des équipes du périscolaire municipal

- Recrutement d'un-e « animateur-riche référent-e » par école élémentaire à la rentrée 2023-2024 (soit 38 recrutements, 500k€)
- Poursuite du travail de dé-précarisation des animateur-ices avec l'augmentation du nombre de contrats mensualisés pour atteindre la moitié des effectifs (soit environ 350 contrats)
- Augmentation des temps de préparation des activités pour tout le personnel d'animation (soit l'équivalent de 9 ETP par an).
- 1 ATSEM par classe, et augmentation des équipes remplaçant-es d'ATSEM et agent-es techniques (+70 %)

Un nouveau projet de service et de nouveaux moyens pour la propreté urbaine

- Face aux phénomènes subis (augmentation des incivilités), aux changements volontaires (évolution des espaces publics) et nécessaires (tri dans l'espace public, meilleure gestion de l'eau), la ville s'attache à redéfinir les missions des agent-es des différents services (Propreté urbaine, Nature en Ville, Police Municipale et service de proximité) agissant sur l'espace public pour améliorer la relation de proximité avec les habitant-es et la réactivité des services face aux signalements.
- Le soutien aux associations organisant les projets de propreté participative sera renouvelé et amplifié par la mise en réseau de tous ces citoyen-nes volontaires et l'organisation de « temps forts » de rencontres et d'actions communes.
- Les études de programmation pour le nouveau centre technique municipal seront lancées.
- Le parc d'engins de la propreté urbaine et de la nature en ville sera renouvelé. Ainsi, fin 2024, plusieurs nouvelles balayeuses seront en service et l'effort sera renouvelé les années suivantes.

Mais aussi : le plan lecture ; le plan piscine ; les projets de glisse urbaine ; la création d'une Cité des Aîné-es et des Aidant-es ; la mise en place du dispositif « Territoire zéro non-recours » ; les 80 ans de la Libération de Grenoble ; les « Jeux populaires » avec une programmation d'événements et festivités autour du sport, de la culture, de l'égalité des droits ; l'amplification du projet « volontaires de Grenoble », la facilitation de l'accès au service public (développement de la plateforme de téléservices et notamment de la prise de rendez-vous en ligne pour les démarches d'obtention de passeport ou de carte d'identité, refonte de la plateforme des familles) ...

Le vote du budget est prévu au conseil municipal du 18 décembre 2023, dans les 2 mois qui suivent le débat d'orientation budgétaire.

Vincent Fristot, Adjoint aux Finances, à la Comptabilité écologique, la Transition énergétique, et au Contentieux, déclare : *« Privilégier le maintien des services publics et l'investissement dans les transitions est un choix fort en période de forte inflation, à rebours de la tendance nationale. Nous l'assumons pleinement. 2024 marquera le début des travaux de grands chantiers structurants du mandat, qui changeront concrètement la vie des Grenobloises et Grenoblois. Nous sommes fier-es de soutenir les personnes impactées le plus durement par la crise, les quartiers populaires, les enfants des crèches et des écoles, et l'adaptation de la ville au dérèglement climatique, avec chaque été un peu plus difficile que le précédent. La trajectoire est claire : agir concrètement et rapidement sur le logement et énergie, l'alimentation et les mobilités, pour que chacune et chacun puisse bien vivre, aujourd'hui comme demain. »*

Local, social, écologique, durable, favorisant la santé : des objectifs ambitieux pour les achats réalisés par la Ville

33355. ADMINISTRATION GENERALE : Adoption du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables de la ville de Grenoble (SPASER).

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les collectivités avec un volume d'achat annuel d'au moins 50 millions d'euros doivent adopter un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable (SPASER). La Ville ayant déjà intégré depuis 2016 de façon transversale les défis sociaux, économiques et environnementaux dans sa commande publique, les enjeux du SPASER ont été retravaillés autour d'axes et d'objectifs plus précis en faveur des transitions.

Depuis 2014, la Ville de Grenoble a pris en compte la dimension majeure de l'achat public dans la transition écologique et sociale du territoire. Dans sa délibération cadre de février 2016 fixant une stratégie politique d'achat durable et solidaire, la Ville fixait trois objectifs : promotion de l'emploi et de l'insertion, protection de l'environnement et de la santé, accès à la commande publique par les acteurs économiques du territoire.

En 2022, la Ville avait un volume d'achat d'environ 70 million d'euros tous budgets confondus dont 56 % de fournitures courantes et services, 37 % de travaux et 7 % de prestations intellectuelles. Parmi ces achats, 77 % des marchés passés comportent une clause et/ou un critère environnemental ou en faveur de l'insertion professionnelle, 56 % des marchés de fournitures courantes et services sont conclus avec des TPE/PME, 79 % des titulaires des marchés conclus sont localisés en région Auvergne-Rhône Alpes, dont 86 % dans le département de l'Isère et 66 % sur le seul territoire métropolitain.

Le SPASER de Grenoble prend la forme d'un référentiel pratique et opérationnel, sous la forme de 15 fiches correspondant 15 axes, ou grands objectifs. Ceux se structurent autour de trois enjeux majeurs assignés à l'achat public de la collectivité : une politique d'achat en faveur d'un tissu économique local et social, vectrice de transition environnementale, durable et protectrice de la santé. Le document consolide les acquis et fixe des objectifs plus précis notamment sur la qualité des matériaux dans la construc-

tion, l'achat d'énergies renouvelables locales, le recours accru aux denrées alimentaires biologiques ou encore la lutte contre les polluants intérieurs. Le document donne aussi les modalités de pilotage, de suivi et une liste d'actions à réaliser.

Anne-Sophie Olmos, Conseillère municipale déléguée aux Communs, aux Marchés publics et aux Accords-cadres, déclare : « Grenoble s'est fixé depuis 2014 des objectifs ambitieux pour régir sa commande public. Autant d'un point de vue environnemental que social, la collectivité a la responsabilité que les achats qu'elle réalise soit en accord avec les valeurs qu'elle porte, d'encourager les entreprises locales et d'inciter les organisations à viser la haute qualité environnementale et sociale. Ces exigences sont diverses : de la facilitation de l'accès des petites et moyennes entreprises au bien-être animal, en passant par la promotion de l'égalité femmes-hommes, le développement des énergies renouvelables, la prise en compte du bilan carbone dans la passation des marchés publics, la diminution et la valorisation des déchets de travaux et des emballages, etc. Précurseuse sur de nombreux axes, comme la condition animale, Grenoble continue ses efforts et vise l'exemplarité. »

La Ville renforce son soutien à deux associations majeures veillant à la santé des Grenoblois-es, quels que soient leurs moyens

33285. HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE Avenant à la convention de mise à disposition de locaux avec le Centre Hospitalier Grenoble Alpes et l'association Univesverselles pour les activités de la Maison des Femmes Grenoble Alpes.

33288. HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE Versement d'une subvention d'équipement en faveur de l'association AGECSA pour la réalisation des travaux du futur Centre de Santé Pédiatrique.

33287. HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE Avenant financier à la convention de partenariat, d'objectifs et de moyens 2023-2025 entre la ville de Grenoble et l'Association de Gestion des Centres de Santé (AGECSA).

Grenoble est riche de son tissu associatif. Parmi elles, l'Association de Gestion des Centres de Santé (AGECSA) et Uni(es)verselles agissent concrètement pour la santé des Grenoblois-es, les plus précaires. Pour chacune d'entre elles, la Ville renforce son support.

Parmi les orientations et objectifs du Plan municipal de Santé 2016-2023 figurent l'amélioration de l'accès aux soins et à la prévention pour tous et toutes et plus spécifiquement pour les personnes en situation de précarité, l'action pour la santé des publics et situations qui demandent une attention particulière ou encore la promotion de la santé mentale à tous les âges de la vie.

Les centres de santé sont un élément essentiel de l'accès aux soins dans les quartiers sensibles. Ils participent ainsi à la construction du lien social et à la lutte contre l'exclusion. Dans ces quartiers prioritaires, l'AGECSA est presque seule présente pour réduire les inégalités territoriales de santé, en agissant non seulement sur l'offre de soins de proximité,

mais aussi sur la prise en charge globale des patient-es, l'anticipation des besoins et l'adaptation de l'offre ou encore l'exercice collégial de la médecine. Elle contribue, enfin, à la promotion de la santé par des actions de prévention et d'éducation à la santé en lien avec les institutions partenaires.

La situation de l'AGECSA a été fragilisée par la crise sanitaire et les difficultés de recrutements des professionnel·les de santé. L'ensemble des centres de santé du pays sont par ailleurs touchés par l'instabilité financière. Des échanges sont en cours au niveau national pour favoriser leur maintien dans l'écosystème de santé.

L'AGECSA a également l'ambition de créer un Centre de santé pédiatrique, qui devrait ouvrir ses portes en 2025 dans le futur Equipement jeunesse de la Villeneuve. En effet, si Grenoble compte 8 pédiatres, un seul est installé dans le sud de la ville. Sur les 28 000 enfants de moins de 17 ans à Grenoble, 16% sont accueillis dans des centres de santé AGECSA, donc 2100 dans le centre de santé Arlequin.



Pour soutenir l'association et le projet de centre de santé pédiatrique, la Ville a voté respectivement une subvention exceptionnelle de 380 000€ ainsi qu'une subvention d'équipement de 45 000€.

La Maison des femmes portée par l'association Uni(es)verselles fait partie de la dizaine de structures du genre sur le territoire national. Cet espace dédié à la prise en charge des femmes victimes de violences a pour objectifs d'assurer un accompagnement spécifique et pluridisciplinaire (médical, médico-social, juridique et psychologique), de réunir dans un endroit unique l'ensemble des acteurs engagés dans la prise en charge des femmes victimes de violences et d'organiser l'animation, la formation et le soutien des professionnels du territoire intervenant dans ce champ.

Depuis un an, la Ville prête des locaux à l'association avant l'ouverture de la Maison des femmes dans les futurs locaux du CHUGA au Pavillon Moidieu de l'Hôpital Couple Enfant. initialement prévu début 2024. Les travaux ayant pris du retard, la Ville a voté le prolongement de six mois du prêt, jusqu'à juin 2024. Elle ajoute une subvention exceptionnelle de 18 500€ pour le fonctionnement de la structure.

Pierre-André Juven, Adjoint à la Santé, déclare : « L'AGECSA et Uni(es)verselles sont deux associations extrêmement importantes pour notre territoire. Dans un contexte de montée de la précarité, l'accès aux soins est un enjeu primordial d'autant plus quand il est articulé à la lutte contre les inégalités sociale de santé publique et les discriminations. Nous sommes très fier-es de soutenir les centres de santé associatifs de Grenoble, eux qui oeuvrent dans les quartiers populaires pour garantir un soin de qualité pour plusieurs milliers d'habitants-es dont de nombreux enfants. »

Laura Pfister, Adjointe à l'Égalité des Droits, ajoute : « La Maison des Femmes joue également un rôle essentiel dans la prise en charge et le soin des femmes victimes de violence sur notre territoire. Non seulement sur le plan de la santé, mais également sur la prise en charge psychologique et l'aide à la sortie des relations d'emprise. En 2021, 208 000 personnes dénonçaient des violences conjugales et un féminicide a lieu tous les deux jours en France (chiffre de Nous Toutes). Les pouvoirs publics ont le devoir de mettre les moyens pour sauver les vies des futures victimes, et d'aider à réparer celles qu'ils n'ont pas pu protéger. »

Grenoble accompagne les structures de distribution d'aliments durables et accessibles

32852. ALIMENTATION : Approbation de l'entrée de la Ville de Grenoble au sein d'une société coopérative d'intérêt collectif dans les secteurs de la vente de produits bio et locaux dans les quartiers non desservis par l'offre

33282. ALIMENTATION : Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets « Pour une alimentation de qualité plus accessible » pour un montant total de 141 700 euros

Face à la flambée des prix des denrées alimentaires et aux difficultés des filières d'alimentation locales et vertueuses, la Ville de Grenoble a décidé de voter une aide exceptionnelle à des organisations de distribution d'aliments durables et accessibles. Un appel à projets « Pour une alimentation de qualité plus accessible », ouvert aux organisations de l'économie sociale et solidaire, a ainsi été lancé le 30 août 2023 et va permettre de soutenir 3 organisations. En parallèle, la Ville fait son entrée dans la gouvernance de la SCIC Aulocal afin de l'accompagner.



© Sylvain Frappat, Ville de Grenoble

L'appel à projets visait 3 axes :

- ▶ **Axe 1 :** Proposer à la population grenobloise une offre de produits à haute qualité environnementale, gustative et nutritionnelle : produits locaux, biologiques ou raisonnés.
- ▶ **Axe 2 :** Mener des démarches d'aller-vers ou visant à une plus grande accessibilité aux habitant-es de ces produits.
- ▶ **Axe 3 :** Participer à mailler le territoire en participant aux réseaux locaux via une contribution à la création ou au renforcement de réseaux d'acteurs qui proposent aux consommateur-rices et aux producteur-rices une alternative au système agroindustriel.

Suite à l'appel à projets, la Ville apportera son soutien financier à 3 associations. Au total, ce sont 141 700 euros d'aides qui seront répartis comme suit :

- ▶ Une aide de 50 000 € pour soutenir les charges de fonctionnement de l'association EPISOL. EPISOL pilote à l'heure actuelle 3 dispositifs : Une épicerie solidaire située rue du Général Ferrié à Grenoble, « La Mobile », épicerie solidaire et ambulante, qui se rend sur différents lieux de Grenoble et de la métropole et « Les Paniers solidaires », distribués chaque semaine à Grenoble dans les Maisons des Habitant-es.
- ▶ Un soutien financier de 36 500 € à l'association L'élèfàn porteuse du projet de Supermarché Coopératif à Grenoble. Leur objectif est de mettre le modèle de la grande distribution au service de la transition alimentaire grâce à un modèle participatif. Les client-es sont des habitant-es qui adhèrent à prix libre à l'association (25 € en moyenne) et s'engagent à contribuer au fonctionnement du magasin à hauteur de 3 heures par mois. Cette aide va accompagner le changement d'échelle du projet : à savoir déménager le local à La Correspondance, située sur l'ancien site de l'INSPé, pour L'élèfàn devienne une véritable alternative à la grande distribution.
- ▶ Une aide de 55 200 € pour soutenir les charges de fonctionnement de la SCIC Au Local. La coopérative a été créée en 2018 et souhaite rendre l'alimentation locale accessible au plus grand nombre notamment à travers deux activités : la vente en circuit-court à des prix solidaires de produits situés à 100 kilomètres maximum autour de Grenoble et des actions de sensibilisation à l'alimentation saine et locale.

Au-delà des subventions, d'autres formes de soutien plus sécurisantes sont étudiées pour les organisations en grandes difficultés financières. C'est dans ce cadre-là qu'un dialogue s'est amorcé entre la Ville de Grenoble et la SCIC Au Local pour faire entrer la Ville au capital de la SCIC. Par conséquent, afin de pérenniser l'activité de la SCIC, l'aider à se développer et étendre son action au plus près des habitant-es de Grenoble, en cohérence avec la stratégie alimentaire de la municipalité, la Ville de Grenoble prévoit d'entrer dans la gouvernance de la structure au sein d'un collège équilibré, ouvert et sans minorité de blocage, en tant qu'associée garante de l'intérêt collectif. Anne-Sophie Olmos et Lucille Lheureux ont été désignées pour y représenter la Ville en tant que titulaire pour la première et suppléante pour la seconde. La Ville entrera au capital de l'organisation à hauteur de 18 300 euros.

Antoine Back, Adjoint aux Risques, à la Prospective, la Résilience territoriale, l'Évaluation, aux Nouveaux indicateurs, et à la Stratégie Alimentaire, et **Salima Djidel**, Conseillère municipale déléguée à la Restauration municipale, déclarent : « *Afin qu'une alimentation durable et accessible ne soit pas réservée qu'aux franges de la population les plus aisées, et afin que les producteur-rices et distributeur-rices qui font l'effort de rendre leurs produits plus accessibles ne voient pas leurs structures mises en péril, il relève de l'intérêt municipal d'apporter un soutien à ces dernières. Un appel à projets a été publié vis-à-vis des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui œuvrent dans le champ de l'alimentation saine, sûre et durable. Trois structures ont été sélectionnées pour leur actions et bénéficieront d'un soutien financier. Ces subventions accompagnent d'autres actions de la Ville afin de répondre à la crise inflationniste et alimentaire qui touche les producteur-rices, les distributeur-rices et les ménages grenoblois : l'augmentation des dons de surplus aux associations de redistribution alimentaire, l'entrée au capital de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Au Local, le soutien à l'émergence de mécanismes de mise en sécurité sociale de l'alimentation et de démocratie alimentaire.* »

Des permanences du défenseur des droits à la Maison des associations

33269. ACCÈS AUX DROITS : Accueil des permanences du défenseur des droits à la Maison des associations

Dans le cadre d'un partenariat avec la Ville de Grenoble, et afin d'élargir ses capacités d'accueil, le délégué bénévole au défenseur des droits tiendra de nouvelles permanences à la Maison des associations, en plus de celles déjà ouvertes à la Direction Départementale du Territoire, la Maison de la Justice et du Droit, et le Tribunal Judiciaire.

Créé en 2011, le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante, ayant pour mission de défendre et de promouvoir les droits des usager-es des services publics, le droit des enfants, de lutter contre les discriminations, d'assurer le respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité et de protéger et orienter les lanceur-euses d'alerte.

Les délégué-es ont une mission d'écoute, d'information, d'orientation et médiation afin de trouver des solutions rapides et pragmatiques aux litiges portés à leur connaissance. Ils et elles peuvent être saisi-es gratuitement par toute personne résidant en France ou française résidant à l'étranger qui estime que ses droits n'ont pas été respectés. Ils et elles peuvent également se saisir d'office.

Laura Pfister, Adjointe à l'Égalité aux droits, à l'Administration générale et à la Questure, déclare : « *L'ouverture de nouveaux créneaux pour le délégué au défenseur des droits à la Maison des associations va permettre d'élargir ses capacités d'actions et d'écoute. Le délégué bénéficiera d'une nouvelle visibilité grâce au réseau et à l'emplacement central de la Maison des associations, avec de nouvelles personnes qui pourront s'en saisir pour la défense et la protection de leurs droits.* »

Place(s) aux enfants : Place à la culture pour faire vivre l'espace public !

(33114). AFFAIRES CULTURELLES : Soutien aux opérateurs culturels – Attribution des subventions au bénéfice des lauréats de l'appel à projet culturel dans le cadre du dispositif Place(s) aux enfants.

Le 15 mai dernier, la Ville de Grenoble diffusait un nouvel appel à projets à destination des acteurs et actrices culturel-les grenoblois-es afin de les inviter à s'emparer des Places aux enfants pour les faire vivre, en lien avec les écoles, les structures locales et les habitant-es. Sur les 34 projets proposés, 24 étaient éligibles et 13 ont finalement été retenus. Ces projets mettent au centre de leur proposition l'espace public et proposent aux participant-es des ateliers de pratique variés avec des intervenant-es professionnel-les. Conformément à ce qui a été annoncé dans l'appel à projet culture Places aux enfants, le financement municipal des propositions couvrira 90 % des dépenses éligibles, plafonnées à 4 500€, et jusqu'à 100 % pour les projets s'inscrivant dans les écoles REP, REP+ ou assimilées.

Les projets retenus sont les suivants :

► **Compagnie Colette Prio par Alpes Concerts** : 25 ateliers de danse en vue d'une création chorégraphique intégrant du texte, du chant, du théâtre et du cirque.

► **Plasicofanfare par les Barbarin et Fourchus** : Création d'une fanfare composée d'instruments à vent et de percussions fabriqués à partir d'objets recyclés ou détournés.

► **Des ateliers de théâtre** sur les stéréotypes de genre par le collectif **Cueilleurs d'ivresse**.

► **Place à la danse par la compagnie Kay** : Un projet dansé et participatif pour les maternelles.

► **Des ateliers de confection et de découverte des marionnettes** et la création d'un spectacle déambulatoire par la **compagnie Qui ?**

► **Coryphee** : Bertille Puissat (**Duende**) propose la création d'un coryphée d'enfants avec les classes élémentaires à partir des identités sonores, environnementales et culturelles des écoles concernées.

► **Pas sages piétons par Epiderme** : Un travail de création avec les enfants pour une performance déambulatoire sur la place invitant le public à visiter leur lieu de passage quotidien.

► **Les dessins des enfants prennent la parole par la Maison édition d'idées** : Les enfants réaliseront chacun-e leurs histoires grâce au théâtre de papier, une technique de conte d'origine japonaise, basée sur des images qui défilent dans un théâtre fabriqué en bois.

► **RAMDAM par Les Zinzins** : La création d'une fête foraine, composée de jeux, d'expériences, de rencontres et de constructions, sur la place aux enfants.

► **Et toi, qui es-tu ? par les Poétiques industries** : Des ateliers de danse contemporaine à partir de 6/7 ans et intégrant des enfants en situation de handicap.

► **Recycle en musiques par Retour de scène** : Un projet d'orchestre musical à partir d'instruments conçus avec des objets de récupération, de percussions instrumentales et corporelles et de chants.

► **Compagnie Noodles par la SARL Tchookar** : Un projet de manufacture d'histoire sur l'espace public.

► **Danse partage par le groupe Emile Dubois** : Des ateliers de danse créatifs et l'apprentissage d'une chorégraphie qui sera restituée lors d'un bal participatif pour les élèves et habitant-es du quartier.

Lucille Lheureux, Adjointe aux cultures, déclare : « *L'espace public doit pouvoir accueillir des propositions artistiques, festives et culturelles tout au long de l'année. A Grenoble nous défendons la mise en place de lieux de vie au cœur de chaque quartier auxquels chacun et chacune peut prendre part. Cet appel à projets est un des leviers pour y arriver. Il vise en effet à transformer les Place(s) aux enfants, lieux sécurisés et végétalisés, en de véritables espaces de convivialité dont chacun-e pourra s'emparer, à commencer par les enfants, les parents, le personnel éducatif et les habitant-es.* »



Comité d'avis des subventions : approbation de la liste des habitant-es volontaire désigné-es au tirage au sort

33372. AFFAIRES CULTURELLES : Comité d'avis des subventions – Liste des habitant-es volontaires désigné-es par tirage au sort.

Le conseil municipal du 26 juin 2023 a adopté le nouveau règlement du comité d'avis des subventions qui a renforcé la place des habitant-es dans cette instance. Créé en 2014, ce comité étudie les dossiers de demandes de subvention des opérateurs culturels pour donner un avis éclairé au moment du vote.

Le conseil municipal de ce jour a validé la liste des 10 habitant-es et usager-es volontaires tiré-es au sort pour siéger au sein de ce comité. Ce collège de 10 personnes qui inclut un minimum de deux personnes non usagères régulières des lieux culturels siège aux côtés d'un collège de 5 élu-es du conseil municipal et de 5 personnalités qualifiées du secteur culturel et de la société civile.

Les membres de ce groupe siègent pour une durée de 2 ans et le collège est renouvelable par moitié tous les ans. Une règle de parité femme/homme dans la désignation des membres est appliquée.

Lucille Lheureux, Adjointe aux Culture(s), déclare : « *La politique culturelle de Grenoble s'inscrit dans l'héritage d'une ville qui s'est construite dans l'ouverture, la démocratie et par des avancées sociales, dans un territoire carrefour des cultures. C'est pourquoi en juin dernier la municipalité a souhaité renforcer le comité d'avis des subventions culturelles afin d'impliquer activement les habitant-es, usager-es régulier-es ou non des lieux culturels, dans la vie culturelle locale. Ce collège de 10 habitant-es volontaires, tiré-es au sort et réparti-es de manière paritaire est ainsi le plus important en nombre parmi les 3 collèges qui composent le comité.* »



© Auriane Poillet, Ville de Grenoble

Adoption d'un vœu - Loi de finances 2024 : Pour un service public de l'éducation (vraiment) universel

Adressé à Elisabeth Borne, Première Ministre

La France a été condamnée à plusieurs reprises pour violation du droit à l'éducation à l'échelle internationale et le président Emmanuel Macron a déclaré en août 2023 faire de l'éducation une question prioritaire. Le projet de loi de finances 2024 porte cependant atteinte à cet accès universel à l'éducation, facteur de lutte contre les déterminismes.

Les pôles d'appui à la scolarité : rendre l'Etat juge et partie (article 53 du PLF 2024)

Le handicap d'un-e enfant appelle des aménagements et des aides particulières dans son accès à l'éducation : dans ce contexte, le département, chef de file sur les questions de handicap, est prescripteur. Or le projet de loi de finances 2024 -dans son article 53- porte la création de Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS), confiant la réponse de premier niveau aux besoins des enfants à l'Etat. Cette décision pose problème à plusieurs niveaux :

- ▶ L'absence de concertation avec les associations liées au handicap ;
- ▶ La remise en cause du rôle des MDPH, actrices de la scolarisation des enfants en situation de handicap. La création de ces PAS alloue à l'Education Nationale le rôle de prescripteur, et de payeur : elle délivrera l'aide... dont elle dispose ! Cela peut susciter des inquiétudes vu le manque d'AESH au niveau national ;

► La question de l'accès au périscolaire des enfants à besoin spécifique, l'État étant concentré de par ses fonctions sur le temps scolaire.

Une ressource en moins pour le périscolaire à moyen terme (article 54 du PLF)

Le temps d'accueil périscolaire est un temps essentiel du quotidien pour près de 3 millions d'enfants. Prévoyant la suppression d'un fonds spécifique pour les activités périscolaires aujourd'hui dévolu aux communes ayant conservé un rythme de 4,5 jours/semaine (dont Grenoble), l'article 54 du PLF pose problème à plusieurs titres :

- Non concerté avec les représentant-es de la filière animation, il a déclenché une vive réaction des associations de collectivités et de professionnels ;
- Il intervient dans un contexte de tension budgétaire pour les organisateurs d'accueils périscolaires (collectivités et associations), alors qu'ils ont plus que jamais, besoin de professionnaliser les métiers de l'animation et de les doter des moyens nécessaires pour un accueil universel.

L'usage du 49.3 sur le Projet de Loi de Finances 2024 met à mal l'objectif d'une éducation pour tous-tes tant sur les temps scolaires que périscolaires et nous prive d'un véritable débat public sur le sujet.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal de la Ville de Grenoble demande au gouvernement :

- **La suppression de l'article 53 et de l'article 54 du PLF 2024 ;**
- **L'ouverture d'une concertation sur le sujet avec les acteur-rices de la filière du handicap/périscolaire et les associations représentatives des collectivités territoriales.**

Adoption d'un vœu demandant au ministre de l'Éducation Nationale de mener une nouvelle politique de lutte contre le harcèlement scolaire

Il y a quelques jours, le 9 novembre dernier, a eu lieu la journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école. Cette journée a été instaurée en 2015 et pourtant l'actualité et les statistiques témoignent du long chemin qui reste à parcourir pour éradiquer un phénomène dramatique et loin d'être marginal. Que les données émanent du ministère de l'éducation nationale ou du dernier sondage commandé par l'association Marion Fraisse sur le sujet de l'IFOP, les chiffres sont glaçants.

La note d'information de la DEPP (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) de mars 2023 synthétisant les résultats de l'enquête nationale de climat scolaire et de victimisation auprès des collégiens pour l'année scolaire 2021-2022, indique :

- Qu'un collégien sur cinq a été victime d'au moins une cyberviolence répétée,
- Que 46% des élèves déclarent avoir été victimes d'au moins une violence de façon répétée durant l'année scolaire.
- Et 6,7 % des élèves signalent cinq atteintes répétées ou plus.

Quant au sondage de l'IFOP paru il y a moins d'une semaine, le 7 novembre dernier, il montre que pour plus d'un parent sur deux la "gestion des cas de harcèlement par les établissements est jugée insatisfaisante" et que "65% des enseignants ne s'estiment pas bien armés pour faire face à une situation de harcèlement entre élèves". Par ailleurs moins de 20% des enseignants ont bénéficié de formation sur le sujet et leurs réactions face aux situations de harcèlement sont pour 69% d'entre eux de reporter le problème à leur hiérarchie, seulement 28% organisent des rdv avec les parents et 22% avec les harceleurs et près de la moitié ne savent pas leur établissement fait partie du programme Phare de lutte contre le harcèlement scolaire généralisé en 2021 dans chaque école, collège ou lycée...

Perte de confiance, stress, peur, tristesse, isolement, renfermement, problème de sommeil, maux de ventre ou de tête à l'idée d'aller à l'école, envies de suicide, déscolarisation... les jeunes victimes de harcèlement ne sortent pas indemnes des violences qu'ils subissent et ils sont 90% à estimer l'impact

négalif du harcèlement sur leur bien-être ; sans oublier que les effets psychologiques se prolongent très longtemps affectant ainsi la vie sociale et affective de nombreuses victimes et laissent pour certains des séquelles à vie.

Trop intello ou trop mauvais niveau scolaire, trop petit ou trop grand, le surpoids, la couleur de cheveux, les problèmes de peau, le handicap... toute différence avec la "norme" peut servir de déclencheur au harcèlement qui prend de nombreuses formes : méchanceté, dénigrement, intimidations, humiliations, mise à l'écart, insultes, moqueries, violences physiques et/ou psychologiques.

Depuis mars 2022, le harcèlement est considéré comme un délit, passible de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende, pouvant aller jusqu'à 10 ans de prison et 150 000 euros d'amende en cas de suicide ou tentative de suicide.

Les campagnes de sensibilisation, le PHARE (programme de lutte contre le harcèlement à l'école), les dispositifs mis en place à l'instar des ambassadeurs "Non au harcèlement" semblent bien insuffisants au regard de l'ampleur du phénomène, démultiplié par les réseaux sociaux, et du million d'élèves victimes chaque année. Il faut aller plus vite et plus fort en mobilisant de manière conjointe les enseignants, le personnel encadrant, les élèves, les parents, les élus, le gouvernement pour accélérer le déploiement d'outils et de méthodes dont l'efficacité a été démontrée.

Le conseil municipal de la ville de Grenoble demande au ministre de l'éducation nationale qu'une nouvelle politique de lutte contre le harcèlement scolaire soit menée et intègre notamment :

- ▶ Une augmentation des moyens humains et financiers dédiés à la lutte contre le harcèlement
- ▶ La formation de l'ensemble des personnels (enseignants, administratifs, surveillants) afin de leur permettre de repérer les signaux du harcèlement et d'apporter sans délai une solution
- ▶ Un renforcement des sanctions à l'égard des élèves harceleurs non seulement par leur exclusion définitive systématique de l'établissement, des mesures d'éloignement mais également par l'application des peines prévues depuis 2022.
- ▶ Une prise en charge globale par les pouvoirs publics (éducation nationale, police / gendarmerie, justice, santé...) avec un suivi (médical, psychologique...) des harceleurs par des personnels adaptés (police, psy, médecin...)
- ▶ L'accompagnement et le suivi médical et psychologique des victimes qui doivent non seulement rester dans leur établissement mais faire l'objet d'un suivi et d'une prise en charge spécifique
- ▶ Un accompagnement des parents.

Adoption d'un vœu relatif à une initiative politico-diplomatique en faveur d'un cessez-le-feu immédiat, de la libération inconditionnelle des otages, d'une solution à deux Etats et de la paix au Proche-Orient

Adressé à Emmanuel Macron, Président de la République, et à Josep Borrell, Haut représentant de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité

Le 7 octobre dernier, une série d'attaques terroristes coordonnées par le Hamas contre des civils israéliens a plongé le monde entier dans le plus grand l'effroi. Après le tir de plusieurs milliers de roquettes sur Israël, des massacres de masse ont été perpétrés, causant la mort de 1400 personnes, ce qui en fait la journée la plus meurtrière de l'histoire d'Israël. Qui plus est, s'ajoute à ce terrible bilan la prise en otage de 240 civils israéliens et étrangers, dont des bébés, des enfants, des femmes et des personnes âgées. Depuis, la réponse militaire menée par le gouvernement Netanyahu et le cabinet de guerre israélien, comprenant des bombardements aériens, le blocus de la bande de Gaza et des opérations au sol, suscite l'indignation de la communauté internationale. Elle a entraîné la mort de plusieurs milliers de Palesti-

niens et provoqué le déplacement de plus d'un million et demi de civils, avec les craintes d'une grave crise humanitaire. Qui plus est, cette situation amplifie un climat de lourdes tensions dans la région, et particulièrement en Cisjordanie.

Le droit à se défendre contre le terrorisme et à vivre en sécurité n'autorise en rien des représailles aveugles, frappant indistinctement des combattants du Hamas et la population civile palestinienne. Rien ne saurait justifier la mort de civils innocents, qu'ils meurent sous les attaques du Hamas ou sous les bombes de Tsahal.

Face au risque d'embrasement, la protection de tous les civils, la libération de tous les otages et le respect du droit humanitaire doivent être notre priorité absolue et commune pour la paix, la sécurité et la liberté de tous au Proche-Orient.

La Ville de Grenoble, fidèle à sa tradition d'ouverture au monde ainsi qu'à ses valeurs humanistes et solidaires envers les peuples, rappelle son engagement en faveur de la paix et renouvelle son soutien aux familles des victimes civiles, tant israéliennes que palestiniennes. Elle réaffirme sa position inchangée : une solution à deux États, fondée sur le droit international. Elle apporte son soutien aux associations qui, sur le terrain, continuent à oeuvrer pour la coopération entre les deux camps en faveur d'un processus de paix. Elle refuse toute importation du conflit en France et condamne la résurgence des actes antisémites, comme de la haine envers les musulmans, sur le territoire national.

Aussi, la Ville de Grenoble enjoint le Président de la République et le Haut représentant de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité à :

- ▶ Œuvrer en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et de la libération immédiate et inconditionnelle des otages,
- ▶ Prendre une initiative diplomatique puissante pour rendre possible la fin de cette escalade meurtrière,
- ▶ Rechercher une solution politique avec la relance du dialogue et du processus de paix,
- ▶ Défendre une solution à deux États vivant côte à côte et en sécurité, pour une paix durable dans le respect des résolutions de l'ONU,
- ▶ Œuvrer en faveur de la création d'un Fonds d'aide d'urgence pour les populations civiles et la reconstruction, que pourront abonder les collectivités locales, en complément et en renforcement des aides humanitaires.